



La Société Civile des Auteurs Multimédia

| JUIN 2026

| ÉLECTION DU COMITÉ DES AUTEURS

L'assemblée générale annuelle de la SACD-Canada a été tenue le 1^{er} mai dernier. Lors de l'assemblée, les membres présents ont élu le comité des auteurs pour l'année 2026-2027, qui s'occupe à la fois des questions relevant de la SACD et de LaScam.

Pour la première fois de son histoire, le comité des auteurs est présidé par une femme. La nouvelle présidente, **Marie-France LANDRY**, œuvre depuis plus de 30 ans dans les secteurs de la télévision, du cinéma, de l'édition et de l'illustration et a contribué à une cinquantaine de productions et coproductions internationales, en français et en anglais, dont plusieurs ont été primées. Impliquée depuis le début des années 2000 au sein du comité des auteurs, elle a fait partie du comité exécutif à plusieurs reprises au cours des 25 dernières années. Vous pouvez faire plus amplement connaissance avec le parcours de Marie-France Landry en consultant sa biographie sur [notre site web](#).

Marie-France Landry sera soutenue dans ses fonctions par le comité exécutif au sein duquel ont été nommés **Pierre-Michel TREMBLAY**, vice-président, et **Louis BÉLANGER**, qui sont tous les deux membres de LaScam et s'impliquent au sein du comité des auteurs depuis de nombreuses années. Au comité des auteurs nous retrouvons également les membres LaScam François Gingras et Louis Martin Pepperall.

Le comité des auteurs est heureux d'accueillir trois nouveaux membres: les scénaristes **Catherine LÉGER** (cinéma) et **Louis-Martin PEPPERALL** (télévision), ainsi que le réalisateur **Luc PICARD** (cinéma). Nous leur souhaitons la bienvenue.

Ensemble, les membres du comité collaboreront étroitement avec la déléguée générale, Frédérique COUETTE, afin de veiller à la défense des droits des auteurs et au paiement des redevances qui leur reviennent.

Le comité des auteurs et la déléguée générale souhaitent également souligner le départ de quatre membres éminents du comité des auteurs, soit **Luc DIONNE**, qui a occupé la présidence du comité depuis 2012, **Denys ARCAND**, membre fondateur, **Benoit PILON**, vice-président du comité, et **Johanne PRÉSENT**. Nous les remercions chaleureusement pour leur contribution exceptionnelle et leur adressons nos meilleurs vœux dans la poursuite de leurs projets.



Le comité des auteurs 2026-2027

Présidente Marie-France LANDRY

Vice-président Pierre-Michel TREMBLAY

Membre du comité exécutif Louis BÉLANGER

Télévision Nadine BISMUTH, Rafaële GERMAIN, François GINGRAS, Marie-France LANDRY, Jeanne LEBLANC, Louis-Martin PEPPERALL

Cinéma Louis BÉLANGER, Catherine LÉGER, Luc PICARD, Marc ROBITAILLE

Scène Guillaume CORBIEL, Pierre-Michel TREMBLAY

Action culturelle François GINGRAS, Pierre-Michel TREMBLAY



LASCAM PARIS - ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026-2027



Le 17 juin 2026, a eu lieu l'assemblée générale de LaScam à Paris.

Présidé par **Anja UNGER**, le conseil d'administration de LaScam à Paris est composé de :

Répertoire audiovisuel Nina BARBIER, Simone BITTON (*représentante cinéma*), Aurélia BLOCH, Vincent de COINTET, Karine DUSFOUR, Stéphanie ELBAZ, Valérie JULIA (*représentante des traducteurs*) Rémi LAINÉ, Virginie LINHART, Camille MÉNAGER, Alice ODIOT, Anne POIRET (*représentante des journalistes audiovisuels*), Aurélie SFEZ (*représentante des écritures et formes émergentes*)

Répertoire sonore et radiophonique Leila DJITLI, Anne de GIAFFERRI, Karine LE BAIL, Ovidie

Répertoire de l'écrit Isabelle JARRY, Ernestine NGO MELHA

Répertoire des images fixes Sandra REINFLET

Répertoire des journalistes Antoine PERRAUD, Nathalie SAPENA Présidente du comité belge Pascaline DAVID

Marie-France LANDRY, Luc DIONNE, et la déléguée générale, Frédérique COUETTE, se sont

rendus à Paris à l'occasion de l'assemblée générale de LaScam.



Ce fut l'occasion pour Marie-France LANDRY de rencontrer la présidente de LaScam, Anja UNGER ainsi que le directeur général, Hervé RONY et le délégué général de LaScam pour la Belgique, Frédéric YOUNG. Ce fut également l'occasion de remercier chaleureusement Luc DIONNE pour toutes ces années d'implication au sein de l'organisation.

Chiffres clés 2025

- 59 494 membres actifs dont 698 auteurs.es canadiens
- 127.98 M€ perçus (+ 2.6%)
- 114.27 M€ répartis (+ 3.3%)
- 38 160 ayants droit rémunérés

Ces chiffres sont extraits du rapport d'activité et de transparence de Hervé RONY, directeur général – gérant, disponible à [LaScam en chiffres 2025 : perceptions records et forte croissance du nombre d'œuvres – La Scam : Société civile des auteurs multimédia](#)

RADIODIFFUSEUR



Reconduction de l'entente pour 2026-2027.

REFLET SUR L'ACTUALITÉ

Stratégie québécoise de l'audiovisuel

Le 22 juin, le gouvernement du Québec a, pour sa part, révélé sa **Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031 : Faire battre le cœur du Québec sur nos écrans**. Cette stratégie vise à renforcer un secteur clé à la fois pour l'identité culturelle et l'économie du Québec. Dans un contexte de transformation rapide causée par le numérique, les plateformes en ligne et l'intelligence artificielle, l'industrie audiovisuelle fait face à des défis majeurs de financement, de visibilité et de compétition internationale.

Dans ce contexte, afin de soutenir la transition de l'industrie et de préserver la souveraineté culturelle québécoise, le gouvernement annonce un investissement de **609,6 millions de dollars sur cinq ans**.

La stratégie québécoise s'appuie sur une vision centrale faisant de l'audiovisuel un moteur de création, de fierté collective et de transmission culturelle, particulièrement auprès des jeunes, et de quatre grands objectifs visant à renforcer le lien avec les publics, adapter les contenus aux nouvelles habitudes numériques, affirmer la culture québécoise et assurer la viabilité économique du secteur. Articulée autour de quatre grands axes d'intervention (identité culturelle et engagement des publics, accessibilité des contenus québécois, visibilité des œuvres au Québec et à l'international, et consolidation d'un écosystème moderne), elle met aussi de l'avant des principes, comme la priorité à la jeunesse, la diversité des contenus, leur accessibilité et la collaboration entre les acteurs.

Plus concrètement, la stratégie prévoit notamment des mesures importantes, telles que la transformation de Télé-Québec en média multi-plateforme axé sur les jeunes, l'augmentation des financements à la SODEC et au CALQ, le soutien accru aux contenus numériques et aux créateurs, ainsi que la modernisation des crédits d'impôt et du cadre législatif.

Sa mise en œuvre se fera en deux phases, permettant d'abord de renforcer rapidement l'offre, puis de consolider les transformations à long terme, afin d'assurer un développement durable de l'audiovisuel québécois.

La nouvelle stratégie en matière d'intelligence artificielle (IA) du gouvernement canadien

Le 4 juin dernier, le gouvernement fédéral a lancé la **Stratégie nationale en matière d'IA du Canada : l'IA pour tous**. Cette stratégie s'articule autour de trois axes visant à instaurer la confiance des Canadiens et Canadiennes dans l'IA, élargir les opportunités offertes par l'IA et protéger la souveraineté canadienne. À cette fin, le gouvernement fédéral établit six piliers constituant, selon lui, une assise durable pour l'approche canadienne en matière d'IA.

La SADC partage cependant les préoccupations exprimées par la **Coalition pour la diversité des expressions culturelles** (CDEC), et l'ensemble du milieu culturel, quant à l'absence d'un engagement clair portant sur le droit d'auteur. Rappelons que l'entraînement des systèmes d'IA générative s'appuie sur l'utilisation, sans autorisation ni rémunération, de contenus protégés. Les grandes entreprises technologiques soutiennent ainsi leur croissance démesurée sans jamais tenir compte de la valeur de la créativité et de la propriété intellectuelle.

Le gouvernement doit réaffirmer le principe d'autorisation préalable prévu par la *Loi sur le droit d'auteur* et prendre l'engagement de ne pas introduire de nouvelles exceptions générales portant sur la fouille de textes et de données. Les bénéfices d'une « IA pour tous » passent également par la promotion d'un cadre d'utilisation légale et rémunéré des contenus culturels, le développement d'un marché de licences volontaires, individuelles ou collectives, et l'adoption de mesures de transparence exigeant l'identification des contenus générés par l'IA.

En se concentrant essentiellement sur la souveraineté numérique, la Stratégie néglige des aspects essentiels de la souveraineté culturelle.

Recul du gouvernement fédéral sur la contribution des plateformes étrangères au système de radiodiffusion canadien

Le 21 mai 2026, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) publiait sa deuxième **décision (CRTC 2026-96)** visant à l'établissement d'un cadre de contribution modernisé et plus équitable entre les acteurs canadiens et étrangers.

Cette décision très attendue est issue de la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion* et des consultations publiques menées par le CRTC. Elle établissait notamment le niveau des obligations de dépenses en émissions canadiennes (DEC) pour les entreprises générant au moins 25 M\$ de revenus canadiens annuels de radiodiffusion et imposait une obligation à hauteur de 25 % de ces revenus pour les radiodiffuseurs canadiens et de 15 % pour les plateformes étrangères.

Le 3 juin, le gouvernement fédéral, soutenant que les contributions imposées aux plateformes étrangères pourraient rejaillir sur le prix payé par les consommateurs canadiens pour ces services, a demandé au CRTC de revenir sur l'obligation de contribution qui leur a été imposée et annoncé leur remplacement par une subvention gouvernementale de 600 millions de dollars visant à soutenir la création canadienne.

Bien que le financement gouvernemental supplémentaire grandement nécessaire au secteur de l'audiovisuel soit bien accueilli, la décision du gouvernement n'en demeure pas moins préoccupante ainsi que le souligne notamment la **Coalition pour la diversité des expressions culturelles** (CDEC). En

renonçant à imposer aux plateformes étrangères qui tirent profit du marché canadien une obligation de contribution équitable, le gouvernement rend le financement de la culture plus vulnérable aux aléas et priorités politiques, et cela, alors que de nombreux pays ont justement fait le choix d'imposer des obligations de contributions à ces grandes entreprises en ligne.

Renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACÉUM)

Le 20 avril dernier, la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et ses membres, dont la SADC, ont adressé **une lettre au premier ministre du Canada, le très Honorable Mark CARNEY**, afin de réaffirmer l'engagement de la CDEC et de ses membres à contribuer activement aux réflexions entourant la révision de l'Accord.

La lettre rappelle les enjeux clés défendus par la CDEC, notamment :

- L'importance de l'exemption culturelle dans l'ACÉUM ;
- La défense de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* ;
- Le développement d'une intelligence artificielle canadienne souveraine reposant sur trois piliers fondamentaux : l'autorisation, la rémunération et la transparence (ART) ;
- La mise en œuvre de mesures complémentaires en matière de droit d'auteur, notamment l'instauration d'un droit de suite pour les artistes en arts visuels, la modification de la formulation de l'exception d'utilisation équitable afin d'assurer une rémunération équitable pour les auteurs et les éditeurs, ainsi que la garantie de la neutralité du régime de copie privée pour le secteur de la musique.

Gouvernement fédéral : formation d'un conseil consultatif sur l'IA et la culture

À l'issue du premier **Sommet national canadien sur l'intelligence artificielle et la culture**, qui s'est tenu à Banff (Alberta) du 15 au 17 mars dernier, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un conseil consultatif sur l'IA et la culture. Ce conseil sera sous la responsabilité conjointe de l'honorable Marc MILLER, ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, et de l'honorable Evan SOLOMON, ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Rappelons que lors de ce sommet, le gouvernement fédéral a fait part de sa volonté de « *définir une vision commune de l'avenir de la culture à l'ère de l'IA et de trouver des solutions novatrices, responsables et typiquement canadiennes* ».

Composé de 12 membres qui se réuniront deux fois par année, le conseil consultatif aura pour mission d'aider le « gouvernement et le secteur créatif à composer avec les changements rapides suscités par l'IA et de fournir régulièrement des conseils et des analyses afin de soutenir à la fois la protection des industries culturelles canadiennes et les possibilités de croissance et d'innovation ». En date de ce bulletin, les membres du conseil n'ont pas encore été nommés.

France : proposition de loi Darcos sur le droit d'auteur et l'IA

Ce projet de loi déposé au Sénat le 12 décembre 2025 visait à instaurer une présomption d'utilisation des contenus protégés par les fournisseurs d'IA.

Grâce à ce renversement de la charge de la preuve, les contenus culturels auraient ainsi été réputés avoir été exploités dès lors qu'un indice lié au développement, au déploiement du système ou aux résultats générés en rend l'utilisation plausible. Cette proposition, en rééquilibrant les relations entre les créateurs et les industriels de l'IA et en permettant un exercice réel de leurs droits par les auteurs, aurait permis de lutter contre le pillage des œuvres pour entraîner les systèmes d'IA.

Portée par plus de 80 organisations françaises du secteur culturel et de la presse, la proposition de loi Darcos a été adoptée à l'unanimité par le Sénat le 8 avril dernier ainsi qu'en Commission de la culture à l'Assemblée nationale le 2 juin 2026.

Elle devait ensuite faire l'objet d'un examen en séance publique à l'Assemblée nationale le 11 juin 2026. Malheureusement, ainsi que l'ont vivement dénoncé la SADC et d'autres organisations, elle a fait l'objet d'une **stratégie d'obstruction parlementaire** intense menée par certains députés et a finalement été écartée du calendrier parlementaire le 12 juin dernier.

NOUVELLES ADHÉSIONS

Depuis le 1^{er} avril 2026, LaScam a accueilli huit nouveaux membres :

Anthony CAUCHY, scénariste

Catherine DULUDE, scénariste

Vanessa GAUVIN-BRODEUR, scénariste, réalisatrice

François GINGRAS, réalisateur

Annie LECLAIR, scénariste, réalisatrice

Lucas PILLERI, scénariste, réalisateur

Frédérique SAUVÉE, scénariste

Leo SINGER, scénariste

DÉCLARATION D'OEUVRES

Tous les documents imprimables à partir de notre site peuvent nous être envoyés par courriel ou par la poste. Dans tous les cas, ils doivent être complétés sans rature ni annotation faute de quoi ils seront refusés.

La liste des déclarations enregistrées au répertoire de janvier à mars 2026 est disponible sur notre site à l'onglet Communications / Liste des déclarations.

COORDONNÉES BANCAIRES

Tout changement doit nous être absolument signalé, faute de quoi, les transferts de droits sur un compte bancaire personnel ou de compagnie pourraient être retardés.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE ET ÉLECTRONIQUE

Veuillez nous faire part de tout changement afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les envois qui vous sont destinés.

AVANTAGES

Vous pouvez consulter sur notre site les avantages offerts avec votre carte de membre | SCAM

HORAIRE

Du lundi au jeudi, le bureau est ouvert de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à midi.



ENVOYER À UN AMI



SITE WEB



| BOTTIN

Gilles CARLE
Président 1987-1992
Président d'honneur 1993-2009

COMITÉ DES AUTEURS

TÉLÉVISION	CINÉMA	SCÈNE	ACTION CULTURELLE
Marie-France LANDRY , présidente Nadine BISMUTH Rafaële GERMAIN François GINGRAS Jeanne LEBLANC Louis-Martin PEPPERALL	Louis BÉLANGER Catherine LÉGER Luc PICARD Marc ROBITAILLE	Pierre-Michel TREMBLAY , vice-président Guillaume CORBEIL	François GINGRAS Pierre-Michel TREMBLAY

ADMINISTRATION

Frédérique COUETTE	Lia BASCHENIS	Marc BRIND'AMOUR	Myriam HENRY
Déléguée générale	Spectacle vivant - Audiovisuel - Adhésions - Déclarations	Accueil - Gestion formulaires fiscaux - Radiodiffuseurs	Répartitions - Dépôt de texte - Radiodiffuseurs